



Décès en Malaisie : inscription dans le registre suisse de l'état civil

Juin 2025

Documents à soumettre

- Acte de décès en original** y compris légalisation par le Ministère des Affaires Etrangères de Malaisie, établi par le Ibu Pejabat
- Traduction de l'acte de décès** dans une langue nationale suisse ou en anglais par un traducteur assermenté reconnu par le ministère malaisien des Affaires étrangères. Cette traduction doit également être certifiée par le ministère malaisien des Affaires étrangères. Si l'acte de décès a été rédigé en deux langues, aucune traduction n'est requise.
- Passeport suisse** ainsi que **carte d'identité** du défunt (renvoyé sur demande)

Les documents et certificats légalisés peuvent être envoyés par la poste ou par courrier à la représentation suisse à Bangkok.

Traduction

Les documents qui ne sont pas bilingues (malaisien/anglais) doivent être traduits par un traducteur assermenté reconnu par le Ministère des Affaires étrangères de Malaisie, puis légalisés par le Ministère des Affaires étrangères de Malaisie.

Légalisation

Tous les documents de la Malaisie ainsi que leurs traductions doivent être certifiés par le Ministère des Affaires étrangères de la Malaisie.

Informations supplémentaires

Certificat de décès

Le certificat de décès peut être obtenu à l'adresse suivante :

35 North Wireless Road, (Thanon Witthayu)
Bangkok 10330

G.P.O. Box 821, Bangkok 10501

Telefon: 02 674 6900; Fax: 02 674 6901
bangkok@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/bangkok

Ibu Pejabat

Jabatan Pendaftaran Negara
Bahagian Kelahiran, Kematian dan Anak Angkat
Aras 3
No. 20, Persiaran Perdana
Presint 2
Pusat Pentadbiran Kerajaan Persekutuan
62551 Putrajaya
Phone: 03-8880 7809
National Registration Office

Funérailles

Il existe la possibilité de faire appel à une entreprise de pompes funèbres. Il est recommandé de demander un devis préalablement. La représentation travaille habituellement avec les entreprises suivantes:

Casket Paradise & Funeral Care Sdn. Bhd.
19B, Jalan Dewan Bahasa, Bukit Seputeh, 50460 Kuala Lumpur
Tel. +60 3-2148 5776, +60 3-2148 4855
contact@casket-paradise.com.my

AsiaOne International Repatriation & Funeral Service
No.7, Chan Road Soi 46, Watprayakrai,
Bangkolaem, Bangkok, 10120 Thailand
Tel: +66 (0) 2675-0501 , +66 (0) 2675-0502
Fax: +66 (0) 2675-2227
Website: www.asiaone-thf.com
Email: info@asiaone-thf.com

Extrait du registre de famille

Si besoin, un extrait du registre des familles peut être demandé environ 5-6 semaines après la transmission de l'acte de décès auprès de l'arrondissement de l'état civil compétent du lieu d'origine. Ce document est requis pour toutes les démarches administratives en Suisse (banques, assurances, caisse de compensation, etc.).

Rente de survivant

Si le défunt était enregistré auprès de l'ambassade, l'Assurance de vieillesse et de survivants AVS à Genève est automatiquement informée du décès. Au moyen du lien suivant [formulaire 318.000.2](#) le partenaire peut procéder à une demande de rente de survivant. Le document dûment rempli et signé peut être envoyé à cette ambassade pour transmission à l'AVS.